



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

Montcalm, le 11 février 2019

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenu le 11^e jour du mois de février 2019, à Montcalm à l'Hôtel de Ville, 10 rue de l'Hôtel de Ville, Québec, à laquelle sont présents :

Évelyne Charbonneau,	Huberdeau
Jean-Guy Galipeau,	Amherst
Alain Saint-Louis,	Brébeuf
William Howe,	Arundel
Richard Tees,	Montcalm

Formant tout quorum.

Mario Lortie, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 11 février 2019

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019.
4. Embauche d'un chauffeur à temps partiel.
5. Régime de retraite RRS avec Desjardins
6. Résultat augmentation de la franchise à 5000\$ partout, assurances MMQ.
7. Dépôt du tableau des frais de démarrage dû à la municipalité d'Amherst et Montcalm (Suite).
8. Adoption de la politique de travail.
9. Quotes-parts fixées pour l'année 2019.
10. Présentation de l'estimation des coûts pour le besoin du petit camion.
11. Besoin en communication radio et autres avec les camionneurs.
12. Journal des déboursés et budget révisé.
13. Dépenses de 2018 à régler.
14. Facturation récurrente Amherst.
15. Conditions salariales secrétaire-trésorier.
16. Varia.
17. Période de questions
18. Levée de la rencontre.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur Jean-Guy Galipeau souhaite la bienvenue aux membres



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

- R. 059.02.2019**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- IL est proposé par monsieur William Howe
- QUE l'ordre du jour soit adopté en éliminant le point 13 qui est déjà abordé au point 7.
- Adoptée à l'unanimité
- R. 060.02.2019**
- 3 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019.**
- IL est proposé par madame Évelyne Charbonneau
- QUE le procès-verbal soit adopté, en ajoutant les corrections suivantes :
Corriger le nom de monsieur Saint-Louis de Marc à Alain au point #13
- Adoptée à l'unanimité
- R. 061.02.2019**
- 4 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL.**
- AUTORISER L'AFFICHAGE DE POSTE DANS LE JOURNAL.**
- CONSIDÉRANT que les municipalités membres n'ont pas réussi à trouver de candidat dans leur entourage immédiat.
- IL est proposé par madame Évelyne Charbonneau
- QUE le secrétaire-trésorier procède à la publication d'une offre d'emploi à temps partiel dans le journal local. À la condition que le candidat qui sera soumis par monsieur Alain Saint-Louis ne soit pas retenu.
- Adoptée à l'unanimité
- R. 062.02.2019**
- 5 RÉGIME DE RETRAITE RRS AVEC DESJARDINS.**
- CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier avait le mandat de maintenir les acquis des employés migrant de Amherst vers la régie.
- IL est proposé par madame Évelyne Charbonneau
- QUE l'offre de gestion du régime de retraite de Chapdelaine et Associé, soit acceptée.
- Adoptée à l'unanimité
- R. 063.02.2019**
- 6 RÉSULTAT AUGMENTATION DE LA FRANCHISE À 5000\$ PARTOUT, ASSURANCES MMQ.**
- AMENDEMENT AU CONTRAT D'ASSURANCE**
- CONSIDÉRANT que l'ajustement de la franchise à 5000\$ au lieu de 1000\$ n'offrirait pas une économie significative sur la prime d'assurance.
- IL est proposé par monsieur Richard Tees
- QUE le secrétaire-trésorier demande l'ajustement pour ramener les franchises à 1000\$, et ainsi faire passer la prime de \$6304 à \$6483.
- Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

7 DÉPÔT DU TABLEAU DES FRAIS DE DÉMARRAGE DÛ À LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST ET DE MONTCALM (SUITE).

Les frais de démarrage de la régie qui seront répartis entre les municipalités doivent être présentés sous forme de facture émise par Amherst et Montcalm et adressés respectivement aux autres municipalités membres.

R. 064.02.2019

FRAIS DE DÉMARRAGE DE LA RÉGIE.

CONSIDÉRANT que la liste des coûts est suffisamment claire et accompagnée des pièces justificatives.

IL est proposé par monsieur Alain Saint-Louis que ces frais soient traités par les municipalités demanderesse aussitôt que le nombre de portes sera confirmé.

Adoptée à l'unanimité

8 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL.

R. 065.02.2019

IL est proposé par monsieur Richard Tees

QUE la politique de travail soit adoptée en apportant les corrections de formes soumises par monsieur Howe

Adoptée à l'unanimité

9 QUOTES-PARTS FIXÉES POUR L'ANNÉE 2019.

Point à suivre lors d'une séance extraordinaire prochaine

10 PRÉSENTATION DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR L'UTILISATION DU PETIT CAMION.

L'utilisation du petit camion a été évaluée à environ 3500\$ pour l'année, ceci comprend le kilométrage et la main-d'œuvre qui seront facturés à l'acte, mensuellement.

11 BESOIN EN COMMUNICATION RADIO ET AUTRES AVEC LES CAMIONNEURS.

R. 066.02.2019

CONSIDÉRANT que les camionneurs doivent être en mesure de communiquer grâce un réseau de walkie-talkie.

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier doit pouvoir rejoindre les camionneurs même dans la zone non couverte par cellulaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst possède déjà un contrat de walkie-talkie et qu'elle peut fournir à la régie à prix avantageux les trois appareils nécessaires.

IL est proposé par monsieur Alain Saint-Louis

QUE la municipalité d'Amherst ajoute dans sa facture de frais mensuels les frais associés aux walkies-talkies de 62.83\$.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

12 JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET BUDGET RÉVISÉ.

Le secrétaire-trésorier présente la liste des déboursés à ce jour et annonce les modifications mineures de la nomination des postes comptable suite à la création de la charte comptable.

13 DÉPENSES DE 2018 À RÉGLER.

Point annulé

14 DÉPÔT DE LA FACTURE RÉCURRENTE D'AMHERST.

La municipalité d'Amherst dépose sa facture mensuelle, qui comprend les frais administratifs occasionnés par l'opération du siège social, les frais de walkie-talkie et la location du garage pour abriter les camions.

15 CONDITIONS SALARIALES SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Le secrétaire-trésorier aura une prestation de 29\$ de l'heure, le traitement de la paie se fera via la municipalité d'Amherst aux conditions actuelles en concordance avec son statut d'emploi avec la municipalité.

16 VARIA. Aucun ajout

17 PÉRIODE DE QUESTIONS. Aucune question

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur William Howe

QUE la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Guy Galipeau,
Président

Mario Lortie
Secrétaire-Trésorier

R. 067.02.2019